



EN BREF :

- Cécidomyie du chou-fleur : augmentation des captures dans certains sites du réseau où elle avait déjà été dépistée.
- Autres insectes : la baisse des températures ralentit leur activité.
- Maladies : légère progression du mildiou, de la nervation noire, de la sclérotiniose et des taches alternariennes.

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

Cette semaine, les captures de cécidomyies du chou-fleur ont été plus importantes dans certains champs de crucifères où un suivi est réalisé pour le réseau à l'aide de pièges à phéromone. Ces champs sont surtout situés dans les régions en périphérie de Montréal. Des traitements sont effectués pour bien protéger ces crucifères des attaques des larves de la cécidomyie du chou-fleur. Selon l'historique de la zone où le champ est situé, le type de crucifères et le nombre de captures de cécidomyies du chou-fleur dans les pièges, des interventions pourront être faites jusqu'à la récolte, puisque l'insecte fait des dommages sur les points de croissance. Veillez toutefois à bien respecter les délais avant la récolte ainsi que le nombre maximal permis d'applications pour chacun des insecticides utilisés. Il est aussi recommandé d'alterner les matières actives employées pour lutter contre la cécidomyie du chou-fleur afin d'éviter le développement de résistance.

Pour établir votre stratégie d'intervention contre la cécidomyie du chou-fleur, consultez l'avertissement No 15 du 11 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15cru11.pdf>) et faites appel à votre conseiller horticole.

AUTRES INSECTES

La baisse des températures des derniers jours a ralenti l'activité de plusieurs insectes.

En effet, la ponte de la mouche du chou est très faible cette semaine, voire nulle. Cependant, le dépistage des œufs de la mouche du chou dans les crucifères à racine tubéreuse se poursuit jusqu'à la récolte. Ce type de crucifère doit être protégé tout au long de la saison, car des dommages occasionnés par les asticots de la mouche pourraient les rendre invendables.

Des piérides du chou et des fausses-teignes des crucifères sont toujours observées dans les champs de crucifères, mais l'application d'insecticides homologués permet d'obtenir un contrôle satisfaisant de ces chenilles défoliatrices.

Les populations d'altises et de punaises ternes sont en déclin dans la plupart des champs de crucifères. On observe une légère augmentation de pucerons, quoique leur présence soit encore faible. Quelques traitements ont dû être faits au cours des derniers jours contre ces trois ravageurs pour protéger certaines crucifères plus à risque, telles les crucifères asiatiques.

Même si les thrips ne semblent pas encore être présents en grand nombre dans les champs, il faut demeurer vigilant. La coupe de foin et la récolte des céréales pourraient faire en sorte que les thrips quittent ces cultures pour se réfugier et s'alimenter sur les pommes de chou tout juste avant leur récolte. Cet insecte est minuscule, alors il faut le dépister en regardant soigneusement chacune des faces supérieure et inférieure des feuilles de chou ainsi que l'aisselle des feuilles (point d'attache des feuilles à la tige). La stratégie de contrôle des thrips vous est présentée dans l'avertissement **No 15** du 11 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15cru11.pdf>).

Pour connaître la liste des insecticides homologués contre la cécidomyie du chou-fleur, la mouche du chou, les chenilles défoliatrices, les altises, les pucerons et les thrips affectant différentes crucifères, référez-vous au bulletin d'information **No 01** du 3 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru11.pdf>).

MALADIES

La situation concernant les maladies des crucifères est similaire à celle de la semaine dernière. On remarque donc une légère évolution du mildiou, de la nervation noire, de la sclérotiniose et des taches alternariennes.

Les conditions climatiques à venir (températures plus fraîches et fortes rosées matinales) peuvent être propices au développement de maladies. Lorsqu'il est justifié et possible de le faire, des traitements doivent donc être effectués pour protéger les crucifères et limiter la propagation et la progression des maladies.

Pour connaître la liste des fongicides homologués pour lutter contre le mildiou, la sclérotiniose et les taches alternariennes dans diverses crucifères, vous pouvez consulter le bulletin d'information **No 01** du 3 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru11.pdf>).

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
Mélissa Gagnon, agronome – Avertisseuse crucifères
Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ
867, boulevard de l'Ange-Gardien, bureau 1.01 – L'Assomption (Québec) J5W 1T3
Téléphone : 450 589-5781, poste 278 – Télécopieur : 450 589-7812
Courriel : melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 17 – crucifères – 25 août 2011

